

liberté de l'enseignement , laisse aujourd'hui aux familles , sans restriction et sans entraves , la liberté du choix entre les établissements de l'Etat et les établissements privés , rendus eux-mêmes , dans une juste limite , à leur indépendance.

Aujourd'hui , aux hommes qui se consacrent à la pénible mission de préparer à la France un avenir digne de ses hautes destinées , une seule rivalité est permise , celle qui prend sa source dans le sentiment d'un grand devoir à accomplir , dans un dévouement généreux aux progrès de l'éducation et au bonheur des générations nouvelles.

Après avoir fondé l'ère de la liberté dans l'enseignement , l'Empereur a voulu que l'organisation intérieure de l'Université fût mise en harmonie avec les perfectionnements nouveaux introduits dans tous les services publics , et que les fortes traditions d'ordre et de progrès du premier Empire reprissent toute leur autorité dans les établissements de l'Etat , où , d'ailleurs , elles n'avaient jamais cessé d'être en honneur.

Dans ce but , et sans rien perdre de ce qu'elle avait acquis en élévation et en étendue , l'instruction a été adaptée d'une manière plus spéciale que par le passé , à la variété des besoins et des aptitudes.

Dans quelques-unes de ces parties , elle s'est faite pratique et populaire pour répondre plus complètement aux intentions d'un gouvernement issu du suffrage universel , protecteur éclairé et impartial de tous les intérêts , en dehors et au-dessus de tout esprit de parti.

« J'ai voulu , disait Napoléon I^{er} , que l'Université fût fortement lettrée. J'aime les sciences , chacune d'elles est une application spéciale de l'esprit humain ; mais les lettres , c'est l'esprit humain tout entier ; l'étude des lettres , c'est l'éducation de l'âme , l'éducation qui prépare à tout. »